



## Conseil Municipal Ordinaire

### Procès-Verbal de la séance du 17 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claire POIRION et Claudine KELLER, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, Romuald AMELINE, et René MATHIEU.

Étaient absents excusés : Messieurs Jean-Louis CHAPART, Marc ESPIEUX, Benoît BANCE et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 9 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BOURGY

Date de convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 10/01/2023

La séance est ouverte à 20h30.

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **2) Demande de subvention au titre de la DSIL et de la DETR 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la dotation à l'investissement local (DSIL) vise à soutenir la réalisation d'opérations structurantes qui s'inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques d'investissement fixées par l'article L.2334-42 du CGCT,

**Considérant** que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR),

**Considérant que** le projet de création d'une salle de classe au sein de l'école de Prunay-en-Yvelines et d'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Prunay-en-Yvelines constitue une même opération rendue nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants,

**Considérant que** les travaux doivent débiter au courant du deuxième trimestre 2023,

**Considérant** qu'après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter la subvention au titre de la dotation à l'investissement local 2023 (DSIL) portant sur les opérations suivantes :

-1) Création d'une salle de classe pour 303 606 € H.T.

-2) *Extension de l'ALSH pour 459 640€ H.T.*

*Le montant total des travaux s'élève à 763 246€ H.T.*

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Voix pour : 9, voix contre : 0, abstentions : 0**

- **Approuve** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.
- **S'engage**
  - Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
  - Sur le plan de financement annexé,
  - À réaliser ces projets selon l'échéancier prévu,
  - À ne pas commencer les travaux avant que l'attestation de dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 et de la DETR 2023 ne soit adressée à la mairie conformément à l'article R.2334-24 du CGCT,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 ainsi qu'au titre de la DETR 2023 selon les éléments exposés,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

### **3) Création d'un budget annexe pour le lotissement Les Meuniers**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de lotissement des Meuniers, composé de 4 lots, l'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité de stock spécifique à ces opérations.

En effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un budget annexe de comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement et précise que ce budget est soumis à TVA.

La création de ce budget permettra :

- le suivi de la situation financière du lotissement, de dégager ses propres résultats et de retracer l'affectation donnée à ces résultats ;
- de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget principal de la commune et celui du lotissement avec notamment le transfert du patrimoine et la réaffectation des dépenses déjà engagées ;
- de faciliter la mise en œuvre des obligations fiscales ;

– d’isoler les risques financiers.

**Entendu** l’exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité**

**Voix pour : 9, voix contre : 0, abstentions : 0**

- **Approuve** la création du lotissement Les Meuniers composé de 4 lots,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis d’aménager pour la création du lotissement
- **Approuve** la création d’un budget de comptabilité M57 dénommé budget annexe du lotissement communal les Meuniers. Ce budget sera assujetti à la TVA.
- **Précise qu’**une délibération fixant la superficie et le prix de chaque lot sera prise ultérieurement,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s’y afférents

#### **4) Informations relatives à la Communauté d’Agglomération et aux syndicats Intercommunaux**

**RAMBOUILLET TERRITOIRES :**

Phase préparatoire du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) en vue du vote du Budget Primitif 2023 (BP 2023)

**SICTOM :**

Mise en place des nouvelles directives de tri.

**SEASY :**

Pas d’information

#### **1) Informations et questions diverses**

**Prunay-en-Yvelines :** Recrudescence des cambriolages sur le Sud Yvelines, dont sur la commune de Prunay en Yvelines. La question suivante est soulevée : faut-il se diriger vers de la vidéosurveillance ? Dans ce cas-là, se poseraient les questions liées aux problèmes d’éthique, d’implantations sur la commune et de financement.

La séance est clôturée à 21h10.

<b>Le Maire</b>	<b>1er Adjoint</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>JP MALARDEAU</b>	<b>L BERTHIER</b>	<b>G PIGNANT</b>
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>
<b>JL CHAPART</b>	<b>J BAILHACHE</b>	<b>M BOURGY</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>R MATHIEU</b>	<b>R AMELINE</b>	<b>C POIRION</b>
<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<b>Conseillère Municipale</b>
<b>M ESPIEUX</b>	<b>B BANCE</b>	<b>C KELLER</b>
<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>N CHAUSSIER</b>		